



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# Accord Intéressement :

## la CFDT est restée mobilisée du premier round à la fin de la rencontre

Le 27 juin 2022

La négociation qui vient se terminer a permis d'aboutir à la signature du nouvel accord intéressement applicable pour les exercices 2022, 2023 et 2024. Les grandes lignes à retenir sont les suivantes :

- ◇ Une formule bonifiée de l'enveloppe qui fait le socle de notre RVC qui passe de 9.7% à 10% du montant du Résultat d'exploitation (Rex) de LCL,
- ◇ Une enveloppe de 7,5 M€ dédiée aux différents boosts, avec :
  - ⇒ Le maintien en l'état du boost sur le résultat net (RN)

Paliers de déclenchement	$815 \leq RN < 831$	$831 \leq RN < 870$	$870 \leq RN$
Boost RN 2022	1,5 M€	2 M€	2,5 M€

- ⇒ La modification du boost sur l'IRC qui passe de l'opérationnel (interne à LCL) au stratégique (comparaison des banques entre elles)

IRC stratégique pour 2022	$6 \leq \Delta < 8$	$8 \leq \Delta < 11$	$\Delta \geq 11$
Versement boost	1,5 M€	2 M€	2,5 M€

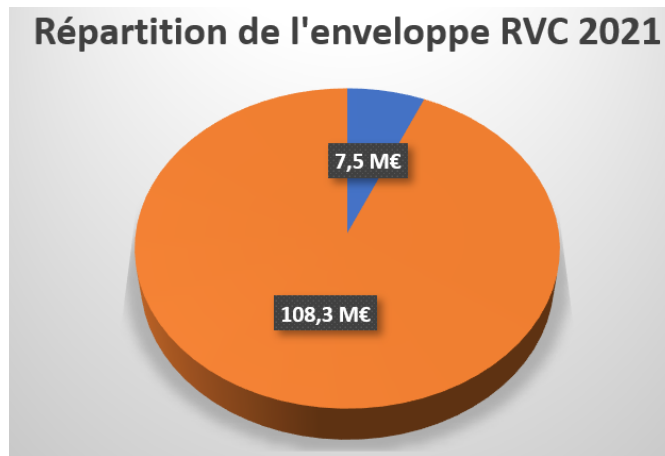
- ⇒ La création d'un boost adossé à la stratégie RSE de LCL et plus particulièrement à la diminution de son empreinte carbone, par le biais de la maîtrise d'énergie, des transports, des immobilisations numériques, des déchets, etc.

Réduction des émissions carbone mesurée par LCL fin 2022 (ktCO <sub>2</sub> e)	$15 \leq \Delta < 17$	$17 \leq \Delta < 19$	$19 \leq \Delta$
Versement du Boost	1,5 M€	2 M€	2,5 M€

- ◇ Une enveloppe exceptionnelle de 2 M€ si, dans le cadre de l'IRC stratégique, LCL se place au 1er rang de la satisfaction client en 2022, 2023 ou 2024,
- ◇ Le maintien de l'abondement exceptionnel sur le PEE (300% sur les 50 premiers €, puis 50% sur les 610€ suivants), soit 455€ pour 660€ épargnés,
- ◇ La mise en place d'un abondement supplémentaire sur le PER COL (50% pour les 400 premiers €, 25% de 401€ à 1000€ et 12.5% de 1001€ à 2200€), soit 500€ vs 400€ lors du dernier accord.
- ◇ L'ajout de 10 fonds de placement pour diversifier le choix d'épargne,
- ◇ La réintégration dans le temps de présence des absences pour accident de trajet,
- ◇ Un plafonnement de l'enveloppe à 17% de la masse salariale (vs 15% précédemment).



Dans le cadre de cette négociation, la CFDT a souhaité « sécuriser » et « majorer » le socle de base, car c'est bien ce montant qui représente la plus grande part de notre RVC (ci-dessous par exemple, la répartition **Socle/Boosts** 2021). En ce sens, la CFDT considère que cet objectif primordial a été atteint.



Même si la DRH, au cours de la négociation, est passée d'une enveloppe de 9 M€ à 7,5 M€ pour les "boosts" (donnant d'une main et reprenant quand même un peu de l'autre !), nous estimons que les seuils de déclenchement des versements sont très ambitieux et qu'un tien vaut mieux que deux tu l'auras !

Nous soulignerons toutefois que la Direction a fini par entendre les demandes de la CFDT puisque l'enveloppe des boosts, telle qu'elle vous est présentée, a évolué en toute dernière minute, passant donc de 6 M€ (le dernier jour des négociations) à 7,5 M€ (le jour de la réception du projet d'accord final).

La CFDT a décidé de signer cet accord mais regrette cependant de ne pas avoir été écoutée sur ses demandes visant à « tirer » vers le haut les montants individuels versés aux salariés ayant les plus petits salaires.



**Un doute, une question ?  
Contactez vos élus CFDT locaux**



DÉLÉGATION NATIONALE CFDT LCL - Immeuble Garonne 2, avenue de Paris 94800 VILLEJUIF  
01.42.95.11.80 BC 401-07 Outlook : [cfdt\\_delegation-nationale@lcl.fr](mailto:cfdt_delegation-nationale@lcl.fr) Site : [cfdt-lcl.org](http://cfdt-lcl.org)  
Mail : [cfdt.lcl.dn@gmail.com](mailto:cfdt.lcl.dn@gmail.com)